

Sujet :[INTERNET] enquête publique chronolignes

Date :Sun, 10 Mar 2024 20:13:48 +0100

De :Claude Morice

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe nos remarques relatives à l'enquête intitulée :
"Enquête publique relative au projet d'aménagement de chronolignes sur le réseau urbain
de transport public de Le Mans Métropole - enquête du 5 mars 2024 au 4 avril 2024."

Nous vous remercions de bien vouloir les mettre en ligne sur votre site (le bouton intitulé
"déposer vos observations" sur votre site ne semble pas fonctionner)

Avec nos remerciements

Claude et Elisabeth Morice

Réalisation de la chronoligne C4

Nous avons remis le 9 mars 2024 aux commissaires enquêteurs nos remarques écrites sur le projet de réalisation des Chronolignes et avons consigné tant sur le registre d'enquête publique que sur celui de l'enquête parcellaire des remarques complémentaires.

Nous avons entre autres relevé de nombreuses contradictions entre les différents documents soumis à l'enquête mais, surtout, retrouvé une affirmation qui prévaut de manière constante depuis le début de ce dossier : l'aménagement de la chronoligne C4 sur son dernier tronçon (de Pizieux à Tavano) se fait de façade à façade. Alors, pourquoi nous exproprie-t-on ?

Sans nier l'utilité éventuelle d'un Chronoligne intra-muros, nous contestons vivement l'utilité publique de la portion de Chronoligne entre l'arrêt Saint Georges et le lycée St Joseph telle que présentée.

Dans le bilan « avantages-inconvénients » du projet présenté, on ne peut que retenir des inconvénients et aucun avantage :

- ce ne sera pas plus fluide, et sans doute au contraire
- ce ne sera pas sûr
- ce ne sera pas de meilleure qualité,
- le projet n'amènera pas plus d'usagers
- les coûts de réalisation seront manifestement hors de proportion avec le bénéfice attendu (pour peu qu'il existe).

Quels seraient les avantages de ce projet dans l'intérêt général ? En l'état actuel du dossier, aucun.

A l'heure où l'on continue à autoriser des gros lotissements dans les communes périphériques, la concrétisation de ce qui paraît être l'ambition, à savoir construire la ville de demain, fait totalement défaut dans ce projet.

La réalisation d'un parking relais en tête de ligne, dans l'objectif d'inverser la tendance vers moins de voitures en ville, est primordial. Il faut cesser de croire que l'offre des lignes 32 et 34 satisfait, en termes de fréquence, les besoins des habitants de Fay, Pruillé et Saint Georges. La preuve, leurs voitures font la queue tous les matins devant chez nous.

Les inconvénients étant manifestement bien supérieurs aux avantages, une solution alternative de trajet (route de Pruillé en sens unique Le Mans vers Pruillé et utilisation de la rue de Sablé pour desservir le lycée) accompagnée de la réalisation de parkings étant envisageable sans obstacle majeur (les terrains ne sont pas construits), nous ne pouvons que formuler notre opposition à l'utilité publique du projet sur sa portion Route de Pruillé.

Le 10 mars 2024

Claude et Elisabeth Morice 2 route de Pruillé 72700 Rouillon